



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'enfance

Question écrite n° 84192

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie sur le récent rapport du Défenseur des droits au Comité des droits de l'enfant des Nations unies. Le rapport préconise de « rendre obligatoire l'affichage de la Convention relative aux droits de l'enfant dans les établissements scolaires, en complétant l'article L. 111-1-1 du code de l'éducation ». Elle lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84192

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5120

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)